



FORMATIONS PROFESSIONNELLES

2015 - 2016

STRUCTURE
ASSOCIÉE DE FORMATION
DU LIMOUSIN

www.creps-poitiers.sports.gouv.fr



Le programme des formations professionnelles ci-après décrit, fruit d'une concertation avec les champs socio professionnels concernés et divers acteurs territoriaux, veut principalement répondre à la volonté de professionnalisation dans l'encadrement des activités physiques et sportives d'usagers limousins, que ceux-ci relèvent de la formation professionnelle initiale ou de la formation professionnelle continue, ainsi qu'aux besoins d'élargissement de compétences exprimés par des professionnels en exercice.

Ainsi, il propose une formation qualifiante de niveau baccalauréat (IV) d'animateur/éducateur sportif généraliste (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS pour la suite du document) spécialité « Activités Physiques pour Tous ») ou d'animateur/éducateur des activités aquatiques et de la natation (BPJEPS spécialité « Activités Aquatiques et de la Natation » donnant le titre de « Maître Nageur Sauveteur »), ou d'animateur/éducateur rugby (BPJEPS spécialité « rugby à XV »).

Par ailleurs, il propose aux professionnels en poste (notamment aux jeunes bénéficiant du dispositif « Emploi d'Avenir » ou ayant signé un contrat d'apprentissage) un parcours de formation bi-qualifiant (incluant les BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » et « Sports Collectifs ») dont l'organisation temporelle (2 ans) et pédagogique doit autoriser un développement progressif des compétences générales et spécifiques tout en étant réellement en situation d'emploi. Cette démarche se veut au service d'une insertion socio professionnelle réussie.

Aussi durant leur formation ou une fois titulaires du diplôme, les animateurs/éducateurs peuvent accroître leurs compétences par des formations complémentaires appelées certificat de spécialisation (ex : CS « Roller » ou CS « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne ») ou encore Unité Capitalisable Complémentaire (ex : UCC Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs). Le certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne » (AMAP) est proposé aux personnes souhaitant développer leurs compétences dans le domaine de l'animation adaptée aux problématiques de perte d'autonomie (vieillesse et/ou maladies) des personnes en renforçant les connaissances spécifiques à ce type de public et l'adaptation des séquences d'animation en activités physiques ou socio culturelles.

De plus dans le domaine aquatique, il est proposé une préparation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) mais aussi pour les maîtres nageurs sauveteurs de passer le Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (CAEP MNS) révision quinquennale obligatoire.

Ces actions de formation sont conduites avec le concours des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne et du Conseil Régional du Limousin.





SOMMAIRE



STRUCTURE
ASSOCIÉE DE FORMATION
DU LIMOUSIN

2015 - 2016

BP	BP JEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport	
	> Activités physiques pour tous	p 04
	> Activités physiques pour tous & sports collectifs (2015-2017)	
	Formation à destination des salariés (emplois d'avenir, apprentis....)	p 06
	> Activités Aquatiques et de la Natation	p 08
	> Rugby à XV	p 10
CS	CS - Certificat de Spécialisation	
	> Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne	p 12
	& Module complémentaire « L'équilibre, où en êtes vous ? ©	
	> Roller	p 14
UCC	UCC Unité Capitalisable Complémentaire	
	> Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs	p 16
NAT	Autres formations en lien avec la natation	
	> Préparation au Brevet natation de sécurité et de sauvetage aquatique	
	- Haute vienne	p 18
	- Creuse	p 19
	> Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur	
	Sauveteur	p 20
VAE	Validation des acquis de l'expérience	
	> Accompagnement sur les diplômes jeunesse & sports	p 21



BP JEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

2015 - 2016



LE METIER

Les personnes titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité : « activités physiques pour tous » (APT) sont des animateurs / éducateurs des activités physiques et sportives pluridisciplinaires.

Ils ont compétences à conduire des animations dans trois domaines à savoir

- ✓ Les activités ludiques (sports collectifs, sports de raquette, sports d'opposition, sports athlétiques...);
- ✓ les activités d'entretien corporel (gymnastique volontaire, renforcement musculaire, stretching, step, préparation physique généralisée...);
- ✓ les activités physiques de pleine nature (VTT, randonnée pédestre, tir à l'arc, marche nordique...)

Ils peuvent encadrer tous les publics (enfants, adultes, seniors) et également intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire comme assistant de l'équipe éducative.

OU EXERCE-T-IL

Leurs activités s'exercent principalement dans le cadre des associations, des collectivités territoriales, de regroupement d'employeurs, des accueils collectifs de mineurs, de structure d'animation périscolaires et des structures marchandes.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- ✓ Etre âgé de 18 ans au moins ;
- ✓ Etre titulaire du diplôme de secourisme PSC 1 (premiers secours civiques niveau 1) ou AFPS (attestation de formation aux premiers secours);
- ✓ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation ;
- ✓ Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation : test de performance (Test de Luc Leger et parcours d'habileté motrice) ;
- ✓ Satisfaire aux tests de sélections : un écrit et un entretien de motivation

EPREUVES D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

- ✓ Un test d'habileté motrice ;
- ✓ Un test navette « Luc Léger »

EPREUVES DE SELECTION

- ✓ Un test navette « Luc Léger » est également inclus dans les épreuves de sélection ;
- ✓ Une épreuve écrite ;
- ✓ Une épreuve orale.

Une demi-journée de présentation des exigences préalables à l'entrée en formation aura lieu **27 août 2015 (non obligatoire)**.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation en 10 unités capitalisables en centre de formation, en alternance avec "un stage pédagogique en situation". Les méthodes pédagogiques utilisées sont : des cours théoriques, des mises en situation avec des publics ou entre stagiaires et analyses, des mutualisations de pratiques, des projets à concevoir et à mettre en place.

PARTENARIAT

Cette formation est menée en coopération avec Profession Sport Limousin et le Comité régional UFOLEP

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant	EPEF* et épreuves de sélection	Positionnement	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
21 août 2015	14 et 15 septembre 2015	23 et 24 septembre 2015	Du 05 octobre 2015 au 30 septembre 2016	600 h	300 h

* Exigences préalables d'entrée en formation

COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier : 30 € (non remboursables) Coût pédagogique : 6,5 € / heure de formation (3900 € pour un parcours complet)

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE Tel : 05.55.45.24.64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Olivier LALANDE Tel : 06 80 17 06 14

olivier.lalande@drjscs.gouv.fr

SECRETARIAT DE FORMATION

Monique CANIN Tel : 05.55.45.80.48

monique.canin@drjscs.gouv.fr



S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS Poitou-Charentes, rubrique «formation professionnelle» www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF 87 Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex

1 (drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)





BP JEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS & SPORTS COLLECTIFS

Formation à destination des salariés (emplois d'avenir, apprentis...)

2015 - 2017

Cette formule de formation sur 2 ans est destinée aux personnes salariées ou professionnels indépendants du champ de l'animation et du sport souhaitant acquérir les compétences d'un animateur/éducateur sportif professionnel ou bien de diversifier leurs compétences ou d'un autre champ si le candidat envisage une évolution ou un changement de poste. En fonction du profil du candidat et de son projet il pourra envisager une simple ou une double qualification.

Les mentions de la spécialité « Sports collectifs » pouvant être proposées sont : Football, Rugby à XV, Hand-ball, Basket-ball et volley-ball.

LE METIER

Les personnes titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) de ces deux BPJEPS ont compétences :

Pour les titulaires du BPJEPS APT, ils ont compétences à conduire des animations dans trois domaines à savoir

- ✓ Les activités ludiques (sports collectifs, sports de raquette, sports d'opposition, sports athlétiques...);
- ✓ les activités d'entretien corporel (gymnastique volontaire, renforcement musculaire, stretching, step, préparation physique généralisée...);
- ✓ les activités physiques de pleine nature (VTT, randonnée pédestre, tir à l'arc, marche nordique...)

Les personnes titulaires du BPJEPS « Sports collectifs » sont des animateurs / **éducateurs des activités sports collectifs**.

L'intervention de ce professionnel poursuit plusieurs types d'objectifs qui s'inscrivent en cohérence avec le projet de la structure employeuse : initiation, découverte, promotion... La finalité des actions qu'il conduit est multiple puisqu'il s'agit, indifféremment, de contribuer à :

- la conception de projets d'animation sportive dans le champ des sports collectifs ;
- la conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive des sports ;
- la conduite de cycle d'apprentissage, jusqu'à un premier niveau de compétition, dans le sport collectif définissant sa mention ;
- la participation aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse ;
- la participation au fonctionnement de la structure employeuse ;
- l'accueil de différents publics ;

Ils peuvent encadrer tous les publics (enfants, adultes, seniors) et également intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire comme assistant de l'équipe éducative.

OU EXERCE-T-IL

Les activités s'exercent principalement dans le cadre d'associations sportives/culturelles, de collectivités territoriales, de regroupements d'employeurs, d'établissements scolaires, d'établissements spécialisés, des CLSH, d'offices municipaux des sports...

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- ✓ Etre âgé de 18 ans au moins ;
- ✓ Etre titulaire du diplôme de secourisme PSC 1 (premiers secours civique niveau 1) ou AFPS (attestation de formation aux premiers secours)
- ✓ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous et/ou des sports collectifs datant de moins de 3 mois à l'entrée de la formation ;
- ✓ Satisfaire aux exigences préalables
- ✓ Satisfaire aux tests de sélection
- ✓ Etre en poste au début de la formation

EPREUVES D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Pour le BPJEPS APT

- ✓ Un test d'habileté motrice ;
- ✓ Un test navette « Luc Léger »

Pour le BPJEPS Sports collectifs

- ✓ Une épreuve de sport collectif 40 minutes dans 2 sports collectifs (choix de l'organisme de formation)
- ✓ Un parcours d'habileté motrice sports collectif

EPREUVES DE SELECTION

- ✓ Le test navette « Luc Léger » est également inclus dans les épreuves de sélection ;
- ✓ Une épreuve écrite ;
- ✓ Une épreuve orale.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation en 10 unités capitalisables en centre de formation, en alternance avec "un stage pédagogique en situation". Les méthodes pédagogiques utilisées sont : des cours théoriques, des mises en situation avec des publics ou entre stagiaires et analyses, des mutualisations de pratiques, des projets à concevoir et à mettre en place.

Elle est dispensée avec l'objectif de valoriser les compétences complémentaires de ces deux diplômes.

COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier : 30 € (non remboursables) Coût pédagogique : 7 € / heure de formation (4977 € pour un parcours complet)

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE Tel : 05.55.45.24.64
annick.macaire@drjscs.gouv.fr

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant	EPEF* et épreuves de sélection	Positionnement	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
Le 15 septembre 2015	6 et 7 octobre 2015	Octobre-Novembre 2015	Du 30 novembre 2015 au décembre 2017	711 h	Volume déterminé en fonction du positionnement

* Exigences préalables d'entrée en formation

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Bertrand JARDIN Tel : 05.87.21.31.23 /
06.58.44.97.47 bertrand.jardin@drjscs.gouv.fr

SECRETARIAT DE FORMATION

Monique CANIN Tel : 05.55.45.80.48
monique.canin@drjscs.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS Poitou-Charentes, rubrique «formation professionnelle»
www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF 87 Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1
(drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)





BP

BP JEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

2015 - 2016

LE METIER

Les personnes titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « Activités Aquatiques et de la Natation » (AAN) sont des animateurs et éducateurs des activités aquatiques et de la natation.

Ils ont compétences à : conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage et d'enseignement des nages codifiées de la natation ; conduire toutes les activités aquatiques (bébé nageur, aquaphobie...) ; conduire toutes les activités aquatiques de la remise en forme (aquagym, aquabike...). Ils peuvent encadrer tous les publics (enfants, adultes, seniors). Il peut aussi intervenir dans le secteur scolaire.

Ils sont également détenteur du titre de maître nageur sauveteur.

OU EXERCE-T-IL

Les activités s'exercent aujourd'hui principalement dans le cadre des collectivités territoriales, du secteur marchand (centre aquatique, centre de remise en forme, activité libérale...) et associatif (clubs sportifs affiliés ou non à une fédération) ou du secteur sportif professionnel.

PARTENARIAT

Cette formation est menée en coopération avec l'Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) du Comité Régional de Natation du Limousin

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour pouvoir entrer en formation, les candidats doivent :

- ✓ Etre âgé de 18 ans au moins ;
- ✓ Etre titulaire du diplôme de secourisme PSE 1 (premiers secours en équipe niveau 1) à jour de la révision annuelle ;
- ✓ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation ;
- ✓ Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation ;
- ✓ Satisfaire aux tests de sélection

EPREUVES D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

- ✓ Test de performance (parcourir 800 m nage libre en moins de 16 minutes).
- ✓ Test de sauvetage (3 épreuves – les titulaires du BNSSA sont dispensés de ce test).

EPREUVES DE SELECTION

- ✓ Une épreuve écrite ;
- ✓ Une épreuve orale.



CONTENU DE LA FORMATION

Formation en 10 unités capitalisables en centre de formation, en alternance avec "un stage pédagogique en situation". Les méthodes pédagogiques utilisées sont : des cours théoriques, des mises en situation avec des publics ou entre stagiaires et analyses, des mutualisations de pratiques, des projets à concevoir et à mettre en place.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant	EPEF* et épreuves de sélection	Positionnement	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
21 août 2015	07 et 08 septembre 2015	14 et 15 septembre 2015	Du 05 octobre 2015 au 1 ^{er} juillet 2016	600 h	300 h

* Exigences préalables d'entrée en formation

COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier : 30 € (non remboursables) Coût pédagogique : 6,5 € / heure de formation (3900 € pour un parcours complet)

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE Tel : 05.55.45.24.64
annick.macaire@drjscs.gouv.fr

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Céline LAFON-DESSON Tel : 05 55 45 24 62
celine.lafon-desson@drjscs.gouv.fr

SECRETARIAT DE FORMATION

Monique CANIN Tel : 05.55.45.80.48
monique.canin@drjscs.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS Poitou-Charentes, rubrique «formation professionnelle»
www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF 87 Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1
(drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)





BP JEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

RUGBY A XV

2015 - 2016



LE METIER

Les personnes titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité : « Rugby à XV » exercent le métier couramment appelé d'« éducateur sportif et agent de développement ».

La possession du diplôme confère à son titulaire les compétences suivantes, qu'il assure en autonomie :

- encadrer et animer des activités de loisirs, d'initiation et de découverte du rugby à XV en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- encadrer, enseigner et préparer en autonomie jusqu'au premier niveau de compétition en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- participer à l'organisation et à la gestion des activités de rugby à XV ;
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice de l'activité ;
- participer au développement de la structure organisatrice de l'activité ;
- participer à l'entretien et à la maintenance du matériel pédagogique et des installations.

OU EXERCE-T-IL

Leurs activités s'exercent aujourd'hui principalement dans le cadre associatif ou du secteur sportif professionnel.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour pouvoir entrer en formation, les candidats doivent :

- ✓ Etre âgé de 18 ans au moins ;
- ✓ Etre titulaire du diplôme de secourisme PSC 1 (premiers secours civiques niveau 1) ou AFPS (attestation de formation aux premiers secours);
- ✓ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation ;
- ✓ Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation
- ✓ Satisfaire aux tests de sélections

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

- ✓ Justifier de la pratique du rugby pendant une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national du rugby à XV ou son représentant.
- ✓ Justifier d'une expérience d'animation de groupe de toute nature d'une durée minimale de 80 heures au moyen d'une attestation délivrée par le ou les responsables de la ou des structures dans laquelle l'activité a été exercée.

EPREUVES DE SELECTION

- ✓ Une épreuve écrite ;
- ✓ Une épreuve orale.

PARTENARIAT

Cette formation est menée en coopération avec le Centre d'excellence du CAB Brive, USA Limoges et le Comité Territorial du Limousin de Rugby

CONTENU DE LA FORMATION

Formation en 10 unités capitalisables en centre de formation, en alternance avec "un stage pédagogique en situation". Les méthodes pédagogiques utilisées sont : des cours théoriques, des mises en situation avec des publics ou entre stagiaires et analyses, des mutualisations de pratiques, des projets à concevoir et à mettre en place



CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant	EPEF* et épreuves de sélection	Positionnement	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
26 juin 2015	03 et 04 septembre 2015	15 septembre 2015	Du 28 septembre au 16 décembre 2016	600 h	300 h

* Exigences préalables d'entrée en formation

COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier : 30 € (non remboursables) Coût pédagogique : 6,5 € / heure de formation (3900 € pour un parcours complet)

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE Tel : 05.55.45.24.64
annick.macaire@drjscs.gouv.fr

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Eric LAYLA VOIX Tel : 06 80 00 51 33
eric.laylavoix@ffr.fr

SECRETARIAT DE FORMATION

Monique CANIN Tel : 05.55.45.80.48
monique.canin@drjscs.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS Poitou-Charentes, rubrique « formation professionnelle »
www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF 87 Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1
drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr





CS - Certificat de Spécialisation ANIMATION ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE Module Complémentaire « L'ÉQUILIBRE, OU EN ÊTES VOUS ? © »

2015 - 2016

Cette formation, en partenariat avec le Comité régional Education Physique Gymnastique Volontaire (EPGV) du Limousin offre la possibilité de passer le CS AMAP et un module complémentaire : Filière prévention – le programme « L'équilibre, où en êtes vous ? © » Label Carsat Bourgogne – France Comté.

LE METIER

Pour le CS AMAP : Ce certificat atteste des compétences de l'éducateur sportif à assurer, en autonomie pédagogique, la conduite de cycles d'animation concourant au maintien de l'autonomie des personnes encadrées, c'est-à-dire participant selon les cas :

- au ralentissement du processus de perte plus ou moins ponctuelle d'autonomie et de mobilité individuelle ;
- au maintien d'un lien avec le milieu de vie antérieur ;
- au maintien de la curiosité permettant la stimulation de l'activité et des capacités intellectuelles ;
- à l'entretien de la mémoire ;
- à l'entretien des capacités physiques et /ou psychiques de la personne.

Pour le module « L'équilibre, où en êtes-vous ? ©, les objectifs sont de permettre aux animateurs :

- D'acquérir les connaissances liées au vieillissement de la fonction équilibration.
- De concevoir et animer des Ateliers Equilibre© dans le cadre de la prévention des chutes.

Où EXERCE-T-IL

Certains éducateurs peuvent dès lors intervenir dans des structures accueillant des personnes vivant une situation de perte d'autonomie importante.

PARTENARIAT

Cette formation est menée en coopération avec le Comité régional Limousin EPGV

CONTENU DE LA FORMATION

Pour le CS AMAP :

- Physiopathologie des maladies chroniques (maladies métaboliques : surpoids, obésité et diabète ; maladies cardio-vasculaires) et du vieillissement (personnes âgées en perte d'autonomie)
- Connaissance des publics porteurs de facteurs de risque et porteurs de pathologies chroniques (caractéristiques morpho-biologiques, physiologiques, psycho-affectives et sociologiques) et conséquences psychosociales de la maladie et de la perte d'autonomie sur la personne
- Principes des explorations médico-physiologiques (tests d'effort, bilan postural, tests de terrain : force, endurance, équilibre..., vécu, mise en place, recueil et analyse des résultats aux tests)
- Construire et évaluer un programme d'activités physiques adaptées (incluant des journées d'immersion dans des centres accueillant des publics porteurs de pathologies et des personnes âgées en perte d'autonomie)
- Evaluation et renforcement des motivations de la personne, bilan éducatif, entretien motivationnel

Pour l'équilibre, où en êtes vous ? ©

- L'épidémiologie sur la chute : cause et conséquences
- Le vieillissement de la fonction équilibration.
- Les tests d'équilibre CARSAT BFC (version juin 2011) : la batterie de tests, les outils et l'évaluation
- Les procédures de mise en place et le financement (dossier administratifs, convention, matériels...)
- Les démarches pédagogiques pour une animation individualisée (mises en situation, programmation, évaluation)
- Les conseils d'hygiène de vie.
- Les outils de communication et le bilan des ateliers

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

CS AMAP :

- Être titulaire d'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ou du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) ou du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) ou être inscrit dans un cursus de formation y conduisant.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à son enseignement datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation est nécessaire.

Cette formation est aussi ouverte à toute personne souhaitant développer ses compétences dans ce domaine. Sans possibilité de délivrance du diplôme, une attestation de formation sera alors établie.

Module « L'équilibre, où en êtes-vous ? » :

-Avoir expérience d'animation auprès du public senior.

- Diplôme : animateur 1er degré senior en salle ou CQP ALS AGEE ou titulaire d'un diplôme professionnel de niveau IV et plus dans le champ sportif (BP, STAPS, etc.)

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant	Epreuves de sélection	Journée de présentation	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
01 ^{er} juin 2015	12 juin 2015	2 septembre 2015	Du 15 septembre 2015 au 06 juin 2016	119 h (CS AMAP) 40 h (Module EPGV Equilibre)	70 h

S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS Poitou-Charentes, rubrique « formation professionnelle »

www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF 87 Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1
(drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

EPREUVES DE SELECTION

✓ Une épreuve orale de motivation.

COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier : 30 € (non remboursables) Coût pédagogique : 7,5 € / heure de formation.

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE Tel : 05.55.45.24.64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr



RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Anne-Laure BOUNICAUD

Tel : 05 55 45 24 76 ou 06 75 67 50 22

anne-laure.bounicaud@drjscs.gouv.fr

SECRETARIAT DE FORMATION

Monique CANIN Tel : 05.55.45.80.48

monique.canin@drjscs.gouv.fr





LE METIER

Le Certificat de Spécialisation(CS) « roller » atteste des compétences de l'animateur à assurer :

- ✓ L'organisation de manière autonome des prestations d'animation (découverte, initiation, démonstration, promotion) dans les disciplines du roller ;
- ✓ La conduite des cycles d'apprentissage du roller en garantissant aux pratiquants les conditions optimales de sécurité ;
- ✓ L'accompagnement des groupes dans les randonnées en patin sur la voie publique en garantissant la sécurité des pratiquants et des tiers ;
- ✓ La participation à la gestion et à la maintenance de l'équipement et du matériel spécifiques aux activités du roller.

Où EXERCE-T-IL

L'animateur est amené à exercer :

- dans des milieux variés : équipements sportifs protégés (skate park, gymnase, piste, voie verte...) espaces publics (routes, descentes,...)
- auprès de différents publics (petite enfance à senior, scolaire ou extra-scolaire)

PARTENARIAT

Cette formation est menée en coopération avec l'Association Profession Sport Limousin

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Etre titulaire ou en Cours de formation du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité activités physiques pour tous (APT).
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à son enseignement datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation.
- La réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation et test de sélection

Cette formation est aussi ouverte à toute personne souhaitant développer ses compétences dans ce domaine. Sans possibilité de délivrance du diplôme, une attestation de formation sera alors établie.



EPREUVES DE SELECTION

- ✓ Une épreuve sportive : Etre capable de maîtriser les éléments techniques de base du patinage sur roulettes (organisée conformément à l'épreuve permettant d'obtenir le niveau « roue rouge » de l'Ecole de roller français).
- ✓ Une épreuve orale de motivation.

COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier : 30 € (non remboursables) Coût pédagogique : 7 € / heure de formation (980,00 €)

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE Tel : 05.55.45.24.64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant	Epreuves de sélection	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
04 septembre 2015	15 Septembre 2015	Du 19 octobre 2015 au 07 juin 2016	140 heures	70 h

S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS Poitou-Charentes, rubrique «formation professionnelle» www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF 87 Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1
(drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Eric BILLY (DEJEPS mention roller skating)

Tel : 06 70 71 59 48

bily.eric@gmail.com

Véronique GIRY

Tel : 05 87 21 31 27

psl87@orange.fr

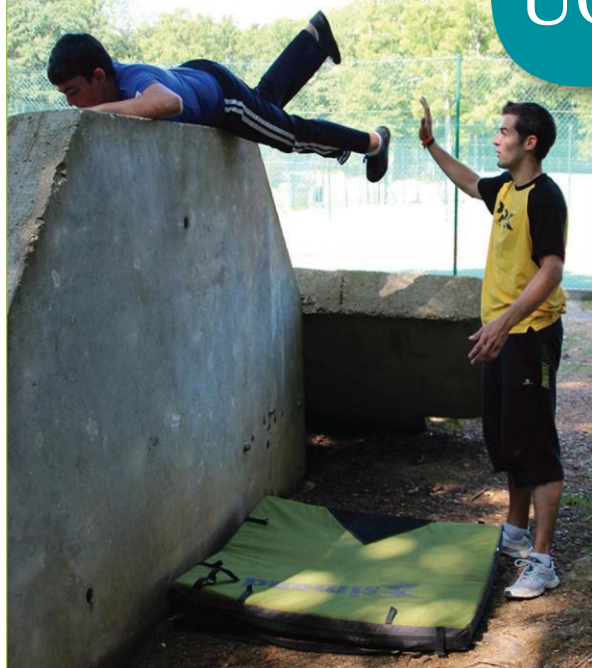
SECRETARIAT DE FORMATION

Monique CANIN

Tel : 05.55.45.80.48

monique.canin@drjscs.gouv.fr





2015 - 2016

LE METIER

L'Unité Capitalisable Complémentaire « Accueil collectif de mineurs » (UCC ACM est un diplôme qui permet à son titulaire d'attester de ces compétences à assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs.

Ils peuvent :

- élaborer un projet pédagogique à partir du projet éducatif ;
- diriger des équipes au travail en référence aux intentions éducatives ;
- assurer l'accompagnement et la formation des membres de l'équipe pédagogique ;
- organiser les actes de la gestion courante et assurer les relations et la communication des ACM ;
- mettre en œuvre des conceptions éducatives relatives à la santé, à l'hygiène et aux rythmes des enfants et des adultes
- assurer la sécurité physique et affective des participants (enfants / adultes) dans la vie quotidienne et les activités

Où EXERCE-T-IL

Leurs activités s'exercent principalement dans le cadre des associations, des collectivités territoriales, des accueils collectifs de mineurs, de structures d'animation périscolaires et des structures marchandes.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Etre titulaire d'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ou être inscrit dans un cursus de formation y conduisant.

Pour pouvoir entrer en formation, le candidat doit :

- ✓ Etre âgé de 18 ans au moins ;
- ✓ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation ;
- ✓ Satisfaire aux tests de sélections

EPREUVES DE SELECTION

- ✓ Une épreuve orale de motivation.

COÛT DE LA FORMATION

Frais de dossier : 30 € (non remboursables) Coût pédagogique : 6,5 € / heure de formation.

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE Tel : 05.55.45.24.64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant	Epreuves de sélection	Début et fin de la formation	Nombre d'heures au centre	Nombre d'heures en stage pédagogique en situation professionnelle
05 septembre 2015	Septembre : Octobre 2015	Novembre 2015 au Septembre 2016	78 h	70 h



S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS Poitou-Charentes, rubrique «formation professionnelle»
www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF 87 Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1
[\(drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr\)](mailto:drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Vincent BOUCHET Tel : 06 88 17 68 14

sport.nature.limousin@gmail.com

Olivier LALANDE Tel : 06 80 17 06 14

olivier.lalande@drjscs.gouv.fr

SECRETARIAT DE FORMATION

Monique CANIN Tel : 05.55.45.80.48

monique.canin@drjscs.gouv.fr





BNSSA

PREPARATION A L'EXAMEN DU BREVET NATATION DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (Haute Vienne)

2015 - 2016

LE METIER

Le BNSSA signifie Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Ce diplôme offre la possibilité à ses titulaires de surveiller des plages, qu'elles soient publiques ou privées, mais aussi des piscines d'accès gratuit, et permet d'assister les maîtres-nageurs ou sauveteurs dans leur action.

Le titulaire du BNSSA peut également être recruté pour la surveillance de baignades dans le cadre d'accueil collectif de mineurs.

(Recyclage tous les 5 ans pour pouvoir continuer à exercer)

LA FORMATION

Cette préparation à l'examen du BNSSA intègre une partie plus spécifique de la surveillance de plan d'eau ou site aquatique naturel.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- ✓ Avoir 16 ans à l'entrée en formation
- ✓ Avoir 17 ans à la date de l'examen.
- ✓ Etre reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique.
- ✓ Etre titulaire du diplôme « premiers secours en équipe 1^{er} niveau » (PSE1) à jour de la révision annuelle.

EPREUVES DE SELECTION

- ✓ Une épreuve sportive

COÛT DE LA FORMATION

Le coût forfaitaire pour la formation préparation BNSSA est de 260,00 €.

Le coût pour la préparation à l'examen de recyclage BNSSA est de 80,00 €

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE Tel : 05.55.45.24.64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS Poitou-Charentes, rubrique « formation professionnelle »

www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF 87 Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin
24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1
(drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Céline LAFON-DESSON Tel : 05 55 45 24 62

Celine.lafon-desson@drjscs.gouv.fr

SECRETARIAT DE FORMATION

Monique CANIN Tel : 05.55.45.80.48

monique.canin@drjscs.gouv.fr

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant	Epreuves de sélection	Périodes de la formation	Nombre d'heures au centre
18 septembre 2015	Septembre ou octobre 2015	Vacances d'octobre 2015, Vacances de février 2016 Vacances d'avril 2016	63 h





BNSSA

PREPARATION A L'EXAMEN DU BREVET NATATION DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (Creuse)

2015 - 2016

LE METIER

Le BNSSA signifie Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Ce diplôme offre la possibilité à ses titulaires de surveiller des plages, qu'elles soient publiques ou privées, mais aussi des piscines d'accès gratuit, et permet d'assister les maîtres-nageurs ou sauveteurs dans leur action.

Le titulaire du BNSSA peut également être recruté pour la surveillance de baignades dans le cadre d'accueil collectif de mineurs.

(Recyclage tous les 5 ans pour pouvoir continuer à exercer)

LA FORMATION

Cette préparation à l'examen du BNSSA intègre une partie plus spécifique de la surveillance de plan d'eau ou site aquatique naturel.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- ✓ Avoir 16 ans à l'entrée en formation
- ✓ Avoir 17 ans à la date de l'examen.
- ✓ Etre reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique.
- ✓ Etre titulaire du diplôme « premiers secours en équipe 1^{er} niveau » (PSE1) à jour de la révision annuelle.

EPREUVES DE SELECTION

- ✓ Une épreuve sportive

COÛT DE LA FORMATION

Le coût forfaitaire pour la formation préparation BNSSA est de 250,00 €.

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE Tel : 05.55.45.24.64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS Poitou-Charentes, rubrique « formation professionnelle »

www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF 87 Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin
24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1
drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr

CONTACT

DDCSPP Creuse Tel : 05 55 41 14 25

ddcspp-cjs@creuse.gouv.fr

SECRETARIAT DE FORMATION

Monique CANIN Tel : 05.55.45.80.48

monique.canin@drjscs.gouv.fr

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant	Epreuves de sélection	Période de la formation	Nombre d'heures au centre
02 octobre 2015	octobre 2015	De novembre 2015 à mai 2016	53 h 30





CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (Révision quinquennale obligatoire des MNS)

2015 - 2016

LA FORMATION

Le titulaire du titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS) doit obtenir un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de MNS durant la cinquième année civile suivant l'obtention de son titre.

Ce certificat doit préciser que le candidat continue à présenter des garanties suffisantes de technique et de sécurité.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Capacité d'accueil limitée en priorité aux MNS exerçant et / ou résidant en région

COÛT DE LA FORMATION

Coût forfaitaire de 160 €

Pour toutes questions concernant les possibilités de financement, contacter :

Annick MACAIRE Tel : 05.55.45.24.64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

La fiche de renseignements peut être téléchargée sur le site Internet du CREPS Poitou-Charentes, rubrique «formation professionnelle»
www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

Le dossier d'inscription est à demander et à envoyer à l'adresse suivante :

SAF 87 Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin

24, rue Donzelot CS 73707 87037 Limoges Cedex 1

drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Céline LAFON-DESSON

Tel : 05 55 45 24 62

Celine.lafon-desson@drjscs.gouv.fr

SECRETARIAT DE FORMATION

Monique CANIN

Tel : 05.55.45.80.48

monique.canin@drjscs.gouv.fr

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant	Période de la formation	Nombre d'heures au centre
1 ^{er} mars 2016 et 1 ^{er} octobre 2016	Mars et octobre 2016	24 h (3 jours)





LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

2015 - 2016

OBTENIR UN DIPLOME PAR LA VOIE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La validation des acquis de l'expérience (VAE), est une voie spécifique de validation d'un diplôme.

En ce sens, la VAE est un processus de mise en valeur des compétences développées par un candidat au cours de différentes expériences professionnelles et/ou bénévoles.

Cette voie de validation d'un diplôme consiste en la rédaction d'un dossier présentant, de façon descriptive et analytique, les pratiques et gestes professionnels du candidat en lien avec le diplôme visé.

✓ OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT :

Aider le candidat à décrire et analyser ses différentes expériences. Pour ce faire, l'accompagnement est découpé en deux temps :

- Une journée d'accompagnement collectif pendant laquelle les candidats reviennent sur le principe de la démarche VAE
- Un accompagnement individualisé destiné à apporter une aide méthodologique au candidat dans l'écriture du dossier

✓ PUBLIC CONCERNÉ :

Les candidats à la VAE possédant l'attestation de recevabilité délivrée par une Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

✓ COÛT DE L'ACCOMPAGNEMENT :

Le montant des frais pédagogiques est forfaitaire. Le montant, d'une valeur de 150 euros, est payable au moment de l'inscription. Il ne peut être remboursé en cas d'abandon de la part du candidat.

Ce forfait inclut :

- 6 heures d'accompagnement collectif
- l'accompagnement individuel complémentaire

La demande et le retour du dossier sont à adresser à :

**Structure Associée de Formation de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale du Limousin**
24 rue Donzelot CS 73707 87037 LIMOGES CEDEX 1 drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr

✓ CONTACTS :

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Rachel FABRY-GONZALES

Tel : 05.55.45.80.59

rachel.fabry-gonzales@drjscs.gouv.fr

Céline LAFON-DESSON

Tel : 05.55.45.24.62

celine.lafon-desson@drjscs.gouv.fr

SECRETARIAT DE FORMATION

Laurence STOEBNER Tel : 05.55.45.24.67

laurence.stoebner@drjscs.gouv.fr

Pour toutes questions concernant les possibilités de
financement, contacter :

Annick MACAIRE Tel : 05.55.45.24.64

annick.macaire@drjscs.gouv.fr

